

### SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

# DECISION DU PRESIDENT Pris en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical N° 2021-11-01

### **NATURE DE L'ACTE: 1-1 MARCHES PUBLICS**

<u>OBJET</u>: Décision portant <u>attribution du marché public de fournitures et de services</u>
<u>- accord-cadre à bons de commande n°2021-05</u> « Prestations topographiques et foncières sur le bassin versant des Usses »

MARCHE N°2021-05

**DECISION Nº 2021-11-01** 

## Le Président du Syndicat de Rivières Les Usses, Jean-Yves MÂCHARD,

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code de la commande publique;

VU la délibération du Comité Syndical 2020-09-06 en date du 17 septembre 2020 relative aux délégations consenties au Président par le Comité Syndical et au Vice-Président en cas d'empêchement du Président ;

CONSIDERANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 27 septembre 2021 portant sur le marché public de fournitures et de services – accord-cadre à bons de commande n°2021-05 « Prestations topographiques et foncières sur le bassin versant des Usses », constitué de 2 lots, sur le site internet du syndicat de Rivières ainsi que sur la plateforme <a href="www.marche-publics.info">www.marche-publics.info</a>,

CONSIDERANT les propositions reçues en réponse,

# CONSIDÉRANT que :

- 9 (neuf) offres ont été reçues dans les délais en réponse au Lot 1 Prestations topographiques,
- 3 (trois) offres ont été reçues dans les délais en réponse au Lot 2 Prestations foncières,

**CONSIDERANT** la réunion de la commission interne chargée de l'ouverture des plis et du choix de l'attributaire en date du 29/10/2021,

CONSIDÉRANT l'analyse et le jugement des candidatures et des offres, identifiant :

- Pour le Lot 1 Prestations topographiques : l'offre de l'entreprise Cabinet A. et D. Rostand Géomètres Experts économiquement la plus avantageuse,
- Pour le Lot 2 Prestations foncières : l'offre de l'entreprise Cabinet A. et D. Rostand Géomètres économiquement la plus avantageuse,

### **DÉCIDE:**

#### Article 1:

De passer commande auprès de l'entreprise Cabinet A. et D. Rostand Géomètres domiciliée 7 rue des Ecoles Annecy le Vieux - 74940 ANNECY pour la réalisation des prestations relatives au lot 1 et au lot 2 du marché n°2021-05 « Prestations topographiques et foncières sur le bassin versant des Usses » dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Procédure adaptée
- Accord cadre à bons de commande
- Marché alloti
- Lot 1 Prestations topographiques:
  - o Montant total (pour 2 ans) minimum du marché pour le Lot 1 : 300 € HT
  - o Montant total (pour 2 ans) maximum du marché pour le Lot 1 : 44 500 € HT
  - O Durée : 2 ans (24 mois), renouvelable 1 fois pour une durée de 2 ans (24 mois)
- Lot 2 Prestations foncières:
  - o Montant total (pour 2 ans) minimum du marché pour le Lot 2 : 200 € HT
  - o Montant total (pour 2 ans) maximum du marché pour le Lot 2 : 44 500 € HT
  - o Durée : 2 ans (24 mois), renouvelable 1 fois pour une durée de 2 ans (24 mois)

#### Article 2:

D'avoir recours pour le financement de ce marché aux fonds propres du Syndicat de Rivières Les Usses, aux aides du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers.

Et DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets.

#### Article 3:

La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Comité Syndical et figurera au registre des délibérations

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie

Décision certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture de St. Julien en Genevois le\_\_\_\_\_\_
Et de sa publication le \_\_\_\_\_\_



Fait à Bassy, le (3/11/2021 Le Président, Jean-Yves MÂCHARD